



**Conférence des Parties à la
Convention des Nations Unies
contre la criminalité
transnationale organisée**

Distr. générale
29 septembre 2010
Français
Original: anglais

Cinquième session

Vienne, 18-22 octobre 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen des mécanismes d'examen à envisager
pour l'application de la Convention
et des Protocoles s'y rapportant**

**Travaux des experts sur les mécanismes d'examen à
envisager pour l'application de la Convention des Nations
Unies contre la criminalité transnationale organisée**

Note du Secrétariat

Conformément à la décision 4/1 de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, les recommandations formulées dans le rapport sur la réunion d'experts sur les mécanismes d'examen à envisager pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, tenue à Vienne les 25 et 26 janvier 2010 (CTOC/COP/EG.1/2010/3, par. 3 à 8), seront présentées à la Conférence à sa cinquième session.

* CTOC/COP/2010/1.

